

 Hôpitaux Universitaires Genève	Service de Radiologie	<b>Date création V 1.0:</b> 01.04.2020	<b>Version</b>  <b>1.1</b>
		<b>Date version actuelle:</b> 03.04.2020	
<b>Rédacteurs :</b> A Platon, PA Poletti, MC Zanella, T Agoritsas		<b>Approuvé par :</b> Groupe Guidelines COVID	
<b>Imagerie thoracique dans le cadre de l'épidémie COVID-19</b>			

## 1. Radiographie du thorax

La radiographie thoracique (debout en incidences face et profil ou face si impossible de tenir debout) peut être effectuée selon l'évaluation clinique chez un patient suspect ou confirmé COVID-19.

Pour le suivi des patients hospitalisés dans une unité COVID-19, la radiographie du thorax doit être réalisée en chambre, afin de limiter les mouvements des patients hors d'une unité COVID-19.

## 2. CT-scan

2.1. Chez des patients COVID-19 suspects ou confirmés, le CT thoracique avec injection de produit de contraste est indiqué lorsque le tableau clinique fait suspecter une autre pathologie (p.ex embolie pulmonaire, abcès, foyer profond ou autre).

2.2. Le CT thoracique n'est pas recommandé comme test de dépistage de l'infection au SARS-CoV-2. Il n'est pas non plus recommandé en cas d'indication à une chirurgie électorale chez les patients asymptomatiques avec une RT-PCR SARS-CoV-2 négative.

2.3. Lorsqu'un examen CT autre que thoracique est effectué, la présence d'anomalies suspectes de COVID-19 sur les régions pulmonaires incluses dans le champ d'examen (par ex. : bases pulmonaires pour un CT abdominal, apex pour un angio CT cérébral) justifie le rajout systématique d'un CT thoracique natif complet.

Le médecin prescripteur doit être informé des résultats d'examen suggestif de COVID-19, et le scanner doit être nettoyé selon la procédure institutionnelle en vigueur (Cf. Vigigermes : <https://vigigermes.hug-ge.ch/fiche-vigigermes/sars-cov-2>).

2.4. Chez les patients candidats pour une greffe de cellules souches hématopoïétiques ou une greffe d'organe solide, un CT thoracique est indiquée en cas de RT-PCR SARS-CoV-2 positive.